

Philippe VITALE

Département de Sociologie  
 Université de Provence  
 29, avenue Robert Schuman  
 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

# « La lang la pwin lo zo ? » Digressions sur les registres de la pratique du créole

« La langue n'a pas d'os ». Cette expression, souvent citée par les poètes et les militants régionalistes réunionnais, « performe » le créole en tant que langue véhiculaire<sup>1</sup> qui, dans son essence, ne connaîtrait pas de barrière, pas d'inégalité entre les différentes cultures de l'île, ni entre les locuteurs ou groupes de locuteurs.

La création, en 2002, d'un C.A.P.E.S. de créole, section langues régionales, devait cristalliser cet idéal poétique et politique<sup>2</sup>. Or, contre toute attente, cette décision du Ministère de l'Éducation s'est accompagnée d'une crise - le mot n'est pas trop fort - qui a touché tout autant les enseignants, les chercheurs, les parents d'élèves, des D.O.M., principalement des Antilles et de la Réunion, que les linguistes et les politiques de

Métropole. Sans revenir ici sur l'histoire de cette polémique [*Études créoles*, 2001] qui, pour dire vite, renvoie aux questions idéologiques, politiques et linguistiques, de la normativité du créole (existence d'une langue "créole française" unique, d'un pancréole ?, adhésion à une graphie unique utilisée dans l'écriture ?, détention d'une littérature, de manuels, en créole ?), force est de constater que la détermination de l'Éducation Nationale en faveur d'un C.A.P.E.S. créole "au singulier", commun à la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion, masque en réalité, dans son curriculum<sup>3</sup>, la reconnaissance de la pluralité des créoles. Reste, sans mauvais jeu de mots, la langue de bois de l'État français qui, dans la précipitation de l'ouverture de ce C.A.P.E.S.<sup>4</sup>,

<sup>1</sup> Le créole passerait, en ce sens, du statut de langue vernaculaire à celui d'une langue véhiculaire qu'utilisent, pour communiquer entre eux, les Réunionnais, dont ceux qui appartiennent aux groupes ethniques de l'île (Indiens, Chinois, Malgaches, Comoriens...). Le plus souvent, on considère que la langue véhiculaire qui s'impose à La Réunion est le français tandis que le créole est la langue vernaculaire, qui désigne à la fois la langue « domestique » et « indigène ». L'étymologie du terme « vernaculaire », du latin « verna », esclave né dans la maison, domestique, prend tout son sens dans le contexte de luttes linguistique et identitaire de la Réunion.

<sup>2</sup> La conjugaison-tension de la poésie et du politique a

fait l'objet d'un numéro récent de la revue *Terrain* (2003).

<sup>3</sup> Entendu dans son sens anglo-saxon, c'est-à-dire tout à la fois un programme, des savoirs scolaires, un parcours éducationnel, une approche générale de l'éducation [Forquin, 1989].

<sup>4</sup> À l'heure où nous concluons cet article, des rumeurs de fermeture du C.A.P.E.S. de créole, provisoirement et pour 2005-2006, courent dans les couloirs du Ministère de l'Éducation Nationale. Il semblerait, à en croire le *Journal de l'île* de la Réunion (édition du 19 Juin 2004), que des mesures budgétaires et de dotation de postes dans l'Académie de l'île soient la cause de cette éventuelle suspension.

évacue la question de la graphie du créole - des créoles ? -, du bilinguisme, des relations établies entre le français et ces langues régionales, de leur reconnaissance sur le marché du travail...

L'absence de prise en charge politique de ces questions a au moins permis de mettre en lumière l'absence de consensus sur la question de la langue créole tant chez les linguistes que chez les militants domiens et métropolitains. La diglossie<sup>5</sup>, souvent mise au devant de la scène des revendications identitaires, masque des divisions entre les D.O.M. et au sein même de chaque territoire. Ces questions géopolitiques [*Herodote*, 2002] et glottopolitiques<sup>6</sup> [Marcellesi, Guespin, 1986], que semble compliquer la question du référendum antillais de décem-

bre 2003, bousculent les idées reçues sur l'homogénéité, la transparence des situations linguistiques, politiques et sociales, des anciennes colonies.

L'Enquête Famille, réalisée à la Réunion en 1997 par l'I.N.S.E.E. avec le concours de l'I.N.E.D.<sup>7</sup>, avait déjà jeté un pavé dans la mare des fausses représentations sur l'usage du créole, sur le bilinguisme, et sur la prétendue égalité des Domiens face à la langue. C'est sur la base des conclusions de cette enquête, que nous avons souhaité approfondir les logiques d'usage et de transmission de la langue créole au travers d'entretiens menés, à la Réunion, auprès de soixante Réunionnaises<sup>8</sup>, reprenant ainsi le postulat discutabile de la valence de la langue *mater-nelle* [Vermès, 2001].

## 1. L'ENQUÊTE FAMILLE OU LE FUNESTE DESTIN DU CRÉOLE

On le sait, les statistiques sont têtues. L'enquête I.N.E.D. sur le phénomène migratoire et sur les conditions de vie des immigrés, réalisée en 1992 sous la direction de Michèle Tribalat [Tribalat, 1995] avait déjà illustré le poids de la durée des études des migrants et de la familiarité avec le français avant l'arrivée en France, exemplaire dans les anciennes colonies et les D.O.M.-T.O.M., dans la maîtrise de la langue. En outre, Tribalat et son équipe soulignent combien, dans l'espace domestique, l'usage du français entre parents et enfants joue un rôle central dans le processus d'acculturation, notamment dans le cas des unions mixtes et de l'accès des mères au marché du travail. Et les auteurs de conclure à la déperdition de la langue d'origine dès la troisième génération !

L'Enquête Famille de 1997, dont l'échantillon n'est certes pas composé exclusive-

ment d'immigrées malgaches, comoriennes, mauriciennes (...) installées à la Réunion, corrobore les constats de Tribalat sur l'usage et sur la transmission du créole. En effet, si la langue d'usage des Réunionnaises reste, à près de 80%, le créole, il n'a pas fallu plus d'une génération pour que le français gagne 15 points, passant ainsi de 16 à 31%, chez les mères et leurs enfants. À l'élévation du niveau d'étude, à la mixité des couples et à la croissance de la part des Réunionnaises dans l'emploi, s'ajoute l'influence d'un séjour en Métropole, en tant que facteurs explicatifs prépondérants dans la régression de la transmission du créole.

L'effet de l'école sur la pratique et sur la transmission d'une langue n'est pas en soi une nouveauté. Les historiens, sociologues, linguistes, ont bien révélé les différentes dimensions de cette corrélation. À la Réunion, l'Enquête Famille montre que ce

<sup>5</sup> La diglossie fait état d'une situation de communication où la langue vernaculaire a un statut socio-symbolique inférieur à celui de la langue officielle, *i.e.* le français.

<sup>6</sup> Travaillé par l'école rouennaise (U.M.R. C.N.R.S. Dyalang), le concept de glottopolitique renvoie à l'étude de la relation entre l'action politique, intentionnelle ou non, de la société sur le langage.

<sup>7</sup> L'enquête a été menée sur l'ensemble de l'île. L'échan-

tillon comprend 4400 femmes âgées de 15 à 64 ans ; les trois quarts d'entre elles ont moins de 45 ans et un peu plus de la moitié vit en couple et a, au moins, un enfant.

<sup>8</sup> Ce chapitre consacré aux pratiques langagières des Réunionnaises s'insère dans une enquête plus large consacrée à la migration des Réunionnais, menée depuis deux ans avec la collaboration de Gilles Ascaride (L.A.M.E.S.) et de Corine Spagnoli (M.A.A.T.).

sont moins l'obligation scolaire et l'élévation du niveau d'études qui sont déterminantes dans la moindre transmission du créole que sa dévalorisation à l'école et dans le monde du travail. Dans le même mouvement d'acculturation, la mixité linguistique des conjoints réunionnais, quelle que soit l'origine du père pour autant que l'un des deux époux soit Métropolitain, joue majoritairement en faveur du français. Plus surprenant est l'effet de la migration sur le processus de transmission de la langue. Ainsi, un séjour de plus de six mois en Métropole influence les Réunionnaises dans le choix de parler français à leurs enfants.

### **Pauvre langue du pauvre**

Au risque de trahir les conclusions de l'Enquête Famille, il nous semble que se manifeste là une théorie de la domination et de la reproduction sociales qui fait écho à la diglossie tant décriée par les intellectuels réunionnais. Les déterminants de la pratique et de la transmission du créole sont finalement révélateurs du poids de l'origine sociale des Réunionnaises et de leurs capitaux - au sens bourdieusien -. Les résultats sont sans appel : le créole est la langue du pauvre. Pour le dire d'un mot, le pratique du créole diminue à mesure que l'on monte dans l'échelle sociale. Tandis que 84% d'ouvrières réunionnaises parlent créole à leurs enfants, seules 58% d'employées et 12% de cadres affirment y avoir recours.

Dans un bel article d'*Économie de La Réunion*, qui reprend les principaux résultats de l'enquête, Chevalier et Lallemand (2000) en viennent à conclure, dans une tonalité, hélas, apitoyée, que si le créole est bien "*un trésor linguistique*", les Réunionnaises qui continuent à le transmettre à leurs enfants "*le font d'abord "par défaut", parce qu'elles n'ont pas pu accéder à ces expériences*", entendu par là, qu'elles n'ont pu faire l'expérience des études, d'un séjour en

Métropole, d'un emploi de cadre, d'une union mixte... L'équation entre la domination coloniale et la minoration des créoles se trouve ainsi reposée sur la base de déterminants classiques sans examen des données sociohistoriques des relations Réunion-Métropole [Chaudenson, 2002], ni véritable questionnement autour de l'activité langagière des Réunionnaises. En fait, dans l'article de Chevalier et Lallemand, comme dans beaucoup d'autres qui traitent de la diglossie, si les concepts d'héritage culturel, de reproduction, gardent une pertinence indiscutable dans l'analyse de la pratique du créole, dès lors, la tentation est grande de verser dans le pessimisme, le misérabilisme et le substantialisme : car dans la querelle linguistique autour du créole, n'observe-t-on pas toujours, quels que soient les systèmes de régulation et les normes, la production et la reproduction des inégalités ?

Les interprétations de Chevalier et Lallemand sont, sans doute, liées à la difficulté d'analyser la pratique du créole sur la base de données issues d'une enquête extensive, dont le chapitre consacré aux "langues parlées en famille" du questionnaire proposait seulement six questions fermées qui laissaient peu d'espace à l'enquêtée pour développer les différentes dimensions et logiques de son bilinguisme, de ses variations dans l'espace domestique, des stratégies et des insécurités linguistiques... Autant de thèmes que nous avons souhaité explorer au travers de nos entretiens, dont nous ne nous priverons pas, par la suite, de citer des extraits au risque de céder à la tentation des postures illustratives et restitutives [Demazière, Dubar, 1997]. Nous tenterons de montrer que la pratique langagière créole et/ou français est toujours relationnelle et qu'elle conjugue plusieurs logiques et plusieurs types de facteurs qui compliquent la causalité révélée par l'Enquête Famille.

---

## **2. FAIRE PARLER LES CRÉOLES**

Commençons par préciser la constitution de notre échantillon. Pour définir la population, nous avons, tout d'abord, découpé l'île en

quatre secteurs : le Nord, citadin et cosmopolite, l'Ouest, touristique et chic, l'Est, populaire et indianisé, "les Hauts" - *i.e.* le

cœur de l'île -, créolisé et précaire. Cette sectorisation de l'île, forcément idéaltypique, répondait à l'hypothèse de la variété des créoles réunionnais des "Hauts" et des "Bas", du basilectal et de l'acrolectal qui se répartissent inégalement sur le territoire, selon les contextes, générations, sexes, ethnies, groupes sociaux... [Cellier, 1985]. En effet, les linguistes ont montré qu'en situation de continuum linguistique - *i.e.* d'imbrication de lectes [Bickerton, 1973] - l'acrolecte désigne la variété de créole la plus proche du niveau linguistique considéré comme « supérieur ». À la Réunion, ce créole, autrement nommé "créole clair", se rapproche du français régional. À l'inverse, le basilecte, labellisé par l'expression « gros créole » ou « Kréol kaf », présente une déviance maximale par rapport au français et souffre d'une stigmatisation importante. Ainsi sectorisé, notre échantillon de femmes réunionnaises devait nécessairement être composé de mères créoles ou de mères non créoles<sup>9</sup> qui ont reçu le créole réunionnais comme langue maternelle, cela pour prendre en compte les diverses situations familiales et ethniques que connaît l'île et leurs déterminants révélés par l'Enquête Famille. Enfin, les divers âges de la maternité et les différentes catégories sociales ont été respectés afin d'apprécier l'effet de la génération, du diplôme et de la profession sur la pratique et sur la transmission du créole. L'objectif de notre enquête étant de « faire parler les mères créoles » sur la langue domestique, nous avons respecté l'usage des interviewées et mené nos entretiens tantôt en français, tantôt en créole. Au final, sur les

soixante entretiens, 30 ont été réalisés alternativement dans les deux langues, 16 en français et 14 en créole, et ce sans aucune corrélation significative entre le choix de langue et le secteur de l'île. Nos soixante entretiens n'ont, certes, aucune prétention de représentativité. Pourtant, le choix linguistique des Réunionnaises face à un interviewer métropolitain inconnu a de quoi surprendre. Quand la langue de l'enquêteur n'est plus suggérée ou imposée à l'enquêtée et que la forme de l'enquête n'est plus vécue comme un acte administratif métropolitain, les pratiques langagières se révèlent, osons le lapsus, *naturellement* à l'observateur. En même temps, ne pouvant nous contenter de ce constat fragile, nous avons examiné, les *justifications* développées, dans les entretiens, par les mères réunionnaises, à propos des *conflits*, autour de l'usage et de la transmission d'une ou de plusieurs langues à leur(s) enfant(s). Cette référence à la démarche conventionnaliste des auteurs des *Économies de la grandeur* [Boltanski, Thévenot, 1991], que nous ne pouvons exposer dans l'espace de cet article<sup>10</sup>, nous a finalement permis de mettre en lumière deux mondes, deux cités, domestique et marchande, communes aux mères réunionnaises et à leurs pratiques langagières, qui se combinent et se compliquent, et qui permettent de sortir du parallogisme des conclusions de l'Enquête Famille. Avant de présenter ces deux cités, examinons le bilinguisme, sur-représenté dans nos entretiens, qui apparaît comme un rapprochement *justifié* et *construit* entre les deux cités et qui met en lumière la complexité de leurs logiques.

---

### 3. LE BILINGUISME COMME COMPROMIS

Si elles n'émettent aucun jugement hostile à l'égard du créole, les mères bilingues repro-

chent à son usage unilingue une connotation politique et militante. Loin de toute référen-

---

<sup>9</sup> Pour les débats sémantiques autour du mot "créole", voir R. Chaudenson (2002).

<sup>10</sup> Disons brièvement, et conséquemment de manière confuse, que les auteurs se donnent comme objet les situations de "disputes ordinaires" dans lesquelles les personnes exercent la critique et la justification dans des espaces publics. Boltanski et Thévenot font l'hypothèse que dans la recherche d'un accord légitime - la notion de légitimité renvoyant ici à la validité poten-

tiellement universelle du principe de justice mis en œuvre qui va permettre une juste répartition des biens matériels ou immatériels - les personnes impliquées dans l'accord dépassent la situation particulière dans laquelle elles sont engagées pour atteindre des principes de justifications et d'ordonnement généraux. Ces registres ont été modélisés, par Boltanski et Thévenot, comme autant de cités qui renvoient à une conception différente du bien commun et de la justice.

ce intuitive à la diglossie, à la domination métropolitaine, les interviewées déclarent ne pouvoir, aujourd'hui, se passer de l'usage alternatif du créole et du français. Point de fatalisme dans cette "langue compromis" [Ghasarian, 2002] mais plutôt une compétence implicite qui permet tout à la fois de dialoguer avec ses pairs et de « ne pas se couper du reste du monde »<sup>11</sup>, mieux, un privilège, une libération : « Aujourd'hui, on a de la chance. On est libre de choisir. Je peux parler aussi bien en créole qu'en français. Parfois je mélange même les deux ! (...) Le créole, c'est ma langue, ma culture, la langue de mes ancêtres mais qu'est-ce que je pourrais faire sans le français ? Maintenant qu'on me l'a apprise, il faudrait que je l'abandonne ? Mes grands-parents ont trop souffert de ne parler que le créole. » (Claire, 38 ans, employée, B.E.P., mère de trois enfants, mariée à un Créole). Même chez celles qui connaissent le plus de difficultés en français oral et écrit, dues principalement à une brève scolarité, le bilinguisme est vu comme une ouverture au monde culturel, symbolique et économique : « Je parle mieux créole que français mais ça m'empêche pas de regarder la télé et de lire les magazines. C'est vrai que parfois j'ai honte de ne pas bien parler français quand je vais à la banque ou que je remplis un papier. Mais il faut pas que l'on parle que créole. Les deux, c'est mieux. Comment faire pour trouver un emploi alors que l'île est pleine de chômeurs ? Si on se débrouille pas en français, on reste au R.M.I. » (Marie-Reine, 45 ans, ouvrière textile, niveau V, deux enfants, mariée à un Créole).

Ces deux extraits d'entretiens, qui prônent le bilinguisme, pourront apparaître, pour certains, comme le résultat de l'aliénation, de la domination, de l'habitus, des mères réunionnaises. Or, si nos interviewées n'imaginent plus leur quotidien sans le français, elles ne renient pas pour autant le créole. En effet, les mères réunionnaises affirment parler, librement, leur langue maternelle en alternance avec le français : « Attention, n'allez pas croire que je me prends pour une Zorey [Métropolitaine]. J'oublie pas le créole, ah ça sûrement pas ! Ce serait me renier et

renier mes racines ! C'est juste que je refuse de croire qu'on ne peut utiliser que ça. Avant quand un Créole parlait français, on lui disait « tu veux faire l'intéressant ? », « tu te prends pour qui ? ». Alors, moi, maintenant je dis que y'a plus d'obligation. On fait ce qu'on veut. Je suis pas Zorey, je suis Créole et fière de l'être mais je vois pas pourquoi je devrais parler que créole. » (Marie-Eve, 29 ans, commerçante, cinq enfants, mariée à un Malgache).

Ainsi, pour les mères bilingues interviewées, il va de soi que leurs enfants doivent maîtriser les deux langues. Les dimensions et logiques de cet usage alterné sont, à notre sens, un des points aveugles de l'Enquête Famille. Les questions, « dans quelle langue vos parents vous parlaient-ils habituellement ? » et « en quelle langue parlez-vous habituellement à vos enfants ? »<sup>12</sup>, ne permettent pas de prendre en compte la diversité des pratiques et des transmissions de deux, voire trois, langues. On peut s'arrêter tout particulièrement sur l'extrait d'entretien de Kala, jeune mère d'origine tamoul de 25 ans, sans emploi, mariée à un Créole "des Hauts", qui a trois enfants de six, deux et un an : « Pour moi, c'est compliqué. Je parle tamoul avec mes parents, créole avec mon mari et créole et français à mes enfants. Mais, y'a aucun problème. Tout le monde se comprend. C'est juste que je m'adapte en fonction de ceux à qui je parle. [Pourquoi parler des langues différentes au sein de votre famille ?] Mes parents, eux, il veraient d'un mauvais œil que je leur parle en français ou qu'en créole. Ils sont très religieux et, pour eux, parler tamoul c'est respecter la religion, c'est faire honneur à leurs parents et grand-parents, à mes ancêtres quoi. Pour mon mari, c'est normal ! Je vais pas lui parler en tamoul, il comprend rien ! Je lui parle en créole car c'est plus facile pour lui. Moi, ça me gêne pas car je parlais créole quand j'étais enfant. [Et à vos enfants ?] Ben là, c'est que eux, ils vont vivre à la Réunion ou en France. En Inde, c'est trop pauvre... Donc, nous ce qu'on a décidé avec mon mari, c'est de leur parler en français et en créole. Comme ça, ils peuvent discuter en créole avec nous et avec leurs

<sup>11</sup> Pour faciliter la lecture des extraits d'entretiens, et sans aucune idéologie, nous avons traduit, en français,

les passages en créole.

<sup>12</sup> Voir le questionnaire de l'Enquête Famille.

copains, mais ils pourront écrire et parler français pour l'école et pour plus tard. [Plutôt en créole ou plutôt en français ?]. Ça dépend des moments ! Quand on est entre nous, à table, ou en pique-nique, ben, on parle créole, enfin, surtout l'aînée, les autres, ils sont trop petits ! Mais, pour Maureen [l'aînée], quand elle fait ses devoirs, pas question de parler créole. C'est en français. Il faut pas qu'elle prenne l'habitude de parler seulement le créole. Sinon, elle va avoir des problèmes à l'école. »

La logique, les choix et les contraintes, de la pratique alternée du créole, du français et du tamoul de Kala révèlent, outre sa compétence langagière, deux justifications qui renvoient à deux conceptions différentes, mais complémentaires, de la langue « qui convient », pour reprendre librement la formule de Thévenot (1990). Ces compromis suspendent les différends autour de l'usage unilingue du créole ou du français. Selon les contraintes et les situations, les mères réunionnaises procèdent à des choix et des agencements linguistiques pour parler à leurs enfants. Cet espace de l'ajustement et de la négociation apparaît souterrainement dans les entretiens lorsque nos interviewées évoquent la « liberté », « la libération », « la délivrance », d'utiliser alternativement les deux langues. Selon les registres, les mères

réunionnaises font appel à des *principes supérieurs communs*<sup>13</sup>, la tradition et la concurrence, qui sont des sortes de conventions qui garantissent une qualification des êtres, autant sujets qu'objets, et qui leur permettent d'être en accord et d'appartenir au même monde. Dans les pratiques langagières des mères réunionnaises, ces principes s'inscrivent respectivement dans la cité domestique et dans la cité marchande, au sein desquelles la grandeur représente une logique de justification différente, mais admise de façon universelle et qui n'est pas spécifiquement attachée à une situation, ni liée à une mère réunionnaise, ou à une catégorie de mères réunionnaises particulières. Compétentes, elles sont capables de se référer à la logique de chacune des deux cités et de glisser de l'une à l'autre, de passer au cours d'une même journée entre des situations relevant de principes de grandeur différents. Les deux grandeurs sont, toutefois, incompatibles et chaque cité et compromis sont soumis à des critiques (indépendantistes, colonialistes...) qui émergent d'autres cités et qui donnent lieu à disputes et conflits autour de la légitimité du créole. Ainsi, outre les bilingues, apparaissent, dans les deux cités, les logiques et les critiques des mères monolingues, français ou créole, de notre échantillon.

---

#### 4. LA CITÉ DOMESTIQUE

Univers du « nous », monde des pairs, la cité domestique connaît un usage traditionnel de la langue créole. Transmis hiérarchiquement par la famille vers ego<sup>14</sup> et d'ego vers ses enfants, le créole devient le garant du respect de la tradition et de la responsabilité du don d'un patrimoine de connaissances et de valeurs. Pratiquer le créole est perçu comme un lien entre pairs dans lequel se fonde la dépendance domestique. Inégalitaire, cette cité instaure un usage du créole entretenu par l'habitude, par la confiance en la gran-

deur du porteur de la tradition, de l'âme du foyer : « Mes enfants, il faut qu'ils comprennent bien qu'ils sont créoles. Et le Créole, il peut pas l'être vraiment sans parler la langue de ses ancêtres. Je la tiens de mes parents. C'était l'héritage de leurs grands-parents et de leurs arrières grands-parents. On le transmet de génération en génération. Il faut pas que ça se perde. Alors, moi je pense que les parents réunionnais ont une responsabilité face à l'identité réunionnaise. C'est eux les promoteurs du

---

<sup>13</sup> Entendus comme des principes d'équivalence par rapport auxquels peut être établie la grandeur relative des êtres en présence. Rappelons que, chez Boltanski et Thévenot, la grandeur n'est pas synonyme de valeur au

sens où la grandeur suppose une référence à un ordre justifiable, contextualisé, mais à visée universaliste.

<sup>14</sup> i.e. le sujet. Dans notre enquête, ego, renvoie à la mère réunionnaise interviewée.

créole. » (Esther, 32 ans, professeur des écoles, Maîtrise, trois enfants, mariée à un Métropolitain).

Paternaliste, gérontocratique, la société domestique entretient la pratique du créole pour maintenir le savoir-vivre ensemble, l'altruisme, l'ordre et le lien familial : « Regardez, aujourd'hui. Avec tout ce qui nous vient de France, le rap et toutes ces émissions de télé où on parle mal, les jeunes n'ont plus le respect de leurs parents. Ils croient qu'en utilisant des mots qu'on comprend pas, ils vont avoir raison et prendre le dessus sur nous. Moi, quand moi ou mon mari, on les engueulent en créole, croyez-moi qu'il savent qui c'est qui commande à la maison. » (Josette, 48 ans, employée, Niveau V, deux enfants, mariée à un Créole). Cet « échange entre gens bien élevés » [Boltanski, Thévenot, 1991] cimente l'autorité autour de la supposée harmonie de l'ordre naturel domestique.

En outre, des *épreuves* jalonnent la vie entre pairs. Des cérémonies familiales publicisent et maintiennent la pratique du créole. Ces épreuves permettent aux familles créoles de s'accorder en pratique et plus uniquement en principe sur l'usage de la langue. Religieuses, commémoratives, ludiques, les cérémonies réaffirment la commune humanité, l'identité et l'ordre créoles au sein de la cité domestique. Le repas partagé en famille et en créole, tel qu'analysé par l'anthropologue Patrice Cohen (2000), illustre parfaitement le rôle de la cérémonie au sein des familles réunionnaises.

Ce maintien de la tradition est un travail de tous les instants. Les mères réunionnaises redoutent, en effet, la décadence de leur monde. La « perte de valeurs », « l'égoïsme », « le français », « les Zoreys » (Métropolitains), sont autant de termes employés par les interviewées pour décrire la crainte d'une déchéance de la cité domestique. Critiques à l'égard de la cité marchande, les mères réunionnaises ajustent, toutefois, leur pratique du créole et celle de leurs enfants

en fonction de l'école et du marché de l'emploi. Ainsi, c'est le temps scolaire qui rythme les compromis autour de la langue. Pour certaines mères, il s'agit d'un agenda extrêmement précis, ritualisé... « Oui, nous, nos enfants ils savent que dès qu'on dépasse le portail de l'école, il faut parler français. En classe, c'est pareil. Quand ils reviennent à la maison, ils goûtent. Là, on parle en créole. Ils se détendent un peu. Puis, ils vont baigner [à la douche] et ils font leur devoir. Pas question de causer créole. Moi, je surveille. Il faut qu'ils fassent leur travail en français. Une fois terminé, on passe à table, et là, ils peuvent recauser créole. » (Cathy, 41 ans, employée municipale, C.A.P., cinq enfants, mariée à un Créole) ... tandis que d'autres résolvent les tensions au quotidien, dans le cours de l'action « Abigaël, elle se débrouille bien dans les deux langues. Même mieux, elle fait déjà anglais au C.P. Le problème c'est qu'il faut tout le temps la surveiller car elle aurait tendance à préférer le créole. C'est normal, c'est ce qu'on parle. Mais, moi je sais que c'est important qu'elle sache parler aussi bien le créole que le français. Alors, je l'embête mais quand je la vois parler avec Jordan [son aîné] à tout bout de champ, je la corrige. L'autre jour, c'était chez le docteur. Dans la salle d'attente, elle se met à me parler créole. Y'avait du monde, des Zoreys et tout, mais ça je m'en fiche, on est à la Réunion, mais je lui ai dit que si elle veut un bon travail, elle doit s'habituer à pas parler créole dans certains endroits. Mais l'école ne doit pas l'obliger à renier la Réunion... » (Gaëlle, 34 ans, technicienne, B.A.C., deux enfants, mariée à un Créole). Ces séries d'ajustements, qui permettent d'éviter temporairement la dispute autour de l'usage de la langue officielle, assurent la permanence et la continuité de la tradition exprimée en créole. Le jeu des langues et les stratégies mises en œuvre pour préserver l'usage du créole entre pairs suppléent alors la diglossie et l'absence de compétences des mères réunionnaises de la cité domestique.

---

## 5. LA CITÉ MARCHANDE

Loin de se confondre strictement avec la sphère des relations économiques, le monde

marchand réunit toutes les actions qui sont mues par les désirs des mères réunionnaises,

qui les poussent à posséder une même langue pour autant qu'elle soit aliénable. Le principe commun aux interviewées est représenté par la concurrence du marché, symbolisé par le monde scolaire et économique, où les biens, la propriété et le pouvoir de posséder, garantissent la grandeur des Réunionnais. L'histoire de l'île, de sa colonisation, de son statut économique et administratif, de même que sa position géopolitique au sein de l'espace-monde, font que la langue devient un enjeu de richesse. Ainsi, au sein du marché des langues, le créole et le français sont évalués à l'aune de leur valeur et de leur rentabilité différentielles. Ce ne sont plus la tradition et l'identité qui mobilisent les pratiques langagières des mères réunionnaises mais le marché du travail et la concurrence. La compétition entre les langues et les locuteurs, mis en rivalité sur le marché, règle la controverse autour de l'usage et de la légitimité de la langue créole. La dispute à propos de la reconnaissance du créole par l'Éducation Nationale met en lumière la capacité des mères réunionnaises de la cité marchande « à prendre du recul », « de la distance émotionnelle » [Boltanski, Thévenot, 1991] avec la langue du monde domestique, considérée comme gouvernée par les traditions, les préjugés, les routines, la dépendance personnelle. C'est l'ensemble de l'ordre politique traditionnel qui est vu comme un frein au développement d'un choix linguistique, libre et opportuniste, pour le français : « Les petits Réunionnais ne se libéreront jamais de leurs chaînes, du passé d'esclavage de leurs ancêtres, s'ils ne sont pas, avant tout, égaux face à l'école. On est bien d'accord que je parle de tous les petits Réunionnais, les Zarabs<sup>15</sup>, les Cafres, les Chinois, pas seulement des plus riches, des plus malins, qui s'en sortiront toujours... Donc, c'est par le français que l'on peut les libérer, par l'éducation qui peut leur garantir une insertion dans ce vingt-et-unième siècle. Et je vois pas comment le créole peut garantir cela. Pensez à Ferry, pas le Ministre, mais Jules, et moi je pense, sans être jacobine, que le français possède bien cette universalité, cette valeur reconnue par tous, qui dépasse

les Mascareignes. Il faut être sérieux ! Qu'est-ce qu'ils vont devenir avec le créole ? C'est bien beau la tradition mais, aujourd'hui, moi je pense qu'une langue ne doit plus être choisie en fonction d'une identité mais bien pour sa valeur à l'école et pour ce qu'elle peut garantir à des gamins qui ont droit à un travail » (Marie-Paule, 47 ans, paysagiste, Diplômée des Beaux-Arts, trois enfants, mariée à un Créole).

La langue devient ainsi une chose vendable, commercialisable, qui vaut moins par son efficacité que par sa fonctionnalité, son prix sur le marché. Inspirées *a priori* par l'égoïsme, les mères réunionnaises de la cité marchande font, pourtant, état de leur attachement aux monolingues créoles par une sorte d'accomplissement de l'altérité en possédant et en transmettant à leurs enfants la langue française qui reste inaccessible à toute une partie des « petits Réunionnais » : « Vous avez entendu Jovani ? Il parle parfaitement le français, non ? Je suis sûre que de nombreuses mères aimeraient avoir un fils comme le mien. » (Alexandra, 29 ans, sans emploi, B.E.P.C., un enfant, mariée à un Métropolitain). Cette supposée concurrence des convoitises subordonne le prix, la valeur, attachés à la possession de la langue française aux désirs des autres Réunionnais. Le choix des mères réunionnaises pour la langue française s'accompagne, conséquemment, d'une stratégie éducative pour leurs enfants. Fondée sur un calcul rationnel de type coût/avantage, ce choix mobilise les Réunionnaises et participe à la genèse de la carrière scolaire des enfants. La capacité d'identification de la valeur de la langue et l'enjeu de la compétition scolaire sont transmis très tôt aux enfants. Le vocabulaire utilisé par nos interviewées dans le voisinage de « Français(es) » marque l'importance de l'investissement scolaire et de l'anticipation de l'avenir pour leur progéniture : « emploi », « résultat », « école », « argent », « aubaine », « enrichissement », « avenir ». Ces marqueurs de « diffusion régressive des enjeux » [Berthelot, 1993] - *i.e.* pour avoir un bon métier, il faut maîtriser le français dès le primaire, choisir, dans le secondaire, une seconde langue internationalement

<sup>15</sup> Termes qui désignent, à la Réunion, les populations issues des Comores et de la côte Est de l'Afrique,

notamment du Mozambique.



reconnue, opter pour telle filière, tel établissement dans le supérieur... - sont renforcés, dans les entretiens, par l'emploi de la modélisation de nécessité « il faut » : « il faut être fort en orthographe », « il faut savoir », « il faut apprendre », « il faut pas parler le créole », « il faut penser à leur avenir »...

L'ajustement à la langue concurrente est plus limité que dans la cité domestique. Le créole est tantôt vu comme une langue obsolète, superflue, parlée par dépit, tantôt comme une langue « politisée », prônée par les militants indépendantistes réunionnais. Si elles ne possédaient qu'une représentation négative de ce militantisme, les mères réunionnaises ne toléreraient cependant pas que leurs enfants pratiquent, occasionnellement, la langue créole. Or, dans nos entretiens, les militants en faveur du créole sont souvent associés aux intellectuels de l'île, tel Axel Gauvin, écrivain, ancien enseignant agrégé, et aux artistes reconnus, comme Danyel Waro « qui vend des milliers d'albums en Europe », « qui a réussi ». La tolé-

rance à l'égard de la langue créole s'apparente, dès lors, comme une stratégie de distinction, de placement : « Oui, bon, c'est vrai que mes enfants ils parlent créole de temps en temps. On est à la Réunion... C'est difficile pour eux de faire comme si ça n'existait pas étant donné que leurs copains parlent créole. Mais, là, je suis vigilante. Attention, aux injures et autres bêtises. J'essaie de leur montrer ce qu'il y a d'intéressant et d'utile pour eux. Je leur montre les poèmes de Leconte de Lisle, d'Axel Gauvin. Vous saviez qu'il avait raté le Goncourt de peu ? Ca c'est de la littérature créole. Ça ça peut être utile pour eux. » (Julie, 40 ans, fonctionnaire, Cadre B, B.E.P., quatre enfants, mariée à un Créole).

Langue monnayable et peu monnayée, le créole n'est plus, dans la cité marchande, qu'un moyen accessoire de « devenir un *winner* »<sup>16</sup>, pour reprendre l'expression, lourde de sens sur le mélange des genres linguistiques et culturels, d'une jeune mère interviewée.

---

## 6. LA GUERRE DES MONDES

Les résultats de l'enquête qualitative que nous venons d'esquisser nous ont finalement permis de mettre en lumière deux cités fondées sur des principes de justice et des régimes de pratiques langagières qui diffèrent en fonction des types de situations. Au terme de la lecture de notre article, cette variation peut surprendre. Où sont passées les séries d'opposition canoniques (pauvre/riche ; analphabète/diplômé ; Métropole/Réunion, tradition/modernité...) qui jalonnent la plupart des travaux de recherche et des rapports issus de commandes ministérielles sur la pratique du créole ? Et quand bien même l'on accepterait, selon un principe de charité, l'idée d'une pluralité de pratiques langagières, quel crédit accorder à une soixantaine d'entretiens face à l'échantillon de 4400 femmes de l'Enquête Famille ?

Nous espérons avoir pu montrer qu'il s'agit moins d'une mise en cause de ces résultats

quantitatifs que des conclusions qui méritent, à notre sens, une révision sur la base d'enquêtes intensives qui prennent au sérieux la pluralité des logiques des pratiques langagières des mères réunionnaises. En situation de continuum linguistique, il n'est, en effet, pas déraisonnable que les Réunionnaises fassent appel à un registre créole dans une situation et qu'elles soient franco-françaises dans une autre ! C'est sans doute cette absence de *grammaire* de la pratique langagière du créole qui oblige à une lecture objectiviste des données de l'Enquête Famille.

Au cœur de la controverse politique, éducative et sociale, du C.A.P.E.S. créole, l'examen des prétentions des mères réunionnaises à la justice face aux langues se présente, à notre sens, comme une voie originale pour analyser les logiques et les contraintes de leurs pratiques langagières. Autrement dit, et au risque de nous répéter,

---

<sup>16</sup> « Devenir un gagnant ».

nous avons souhaité repérer les logiques argumentatives qui pèsent sur les personnes engagées dans ce qui est décrit comme un espace diglossique et à clarifier la façon dont leurs arguments peuvent être rapportés à des principes de justice qui s'inscrivent *in fine* dans la cité domestique et dans la cité marchande. Or, ces cités, on l'aura compris, coexistent dans le quotidien des mères réunionnaises. Le conflit de ces mondes ne conduit pas seulement aux sentiments d'injustice et de désaccord mais à une forme particulière de compromis représenté par le bilinguisme, déclaré ou non. Si les principes de justice de la cité domestique et de la cité marchande ne sont pas immédiatement compatibles, à la Réunion, leur coexistence entraîne des tensions qui se résolvent momentanément par les ajustements des mères réunionnaises, qui sont autant de compétences à identifier la situation, à glisser d'une langue à une autre, d'un monde à l'autre. Connaissant et reconnaissant ces deux cités, les mères réunionnaises optent le plus souvent pour un compromis linguis-

tique pour leurs enfants. Le bilinguisme est cette sorte de « langue sur mesure », compromis négocié entre la pratique du créole et du français. La réussite scolaire et professionnelle de leurs enfants pousse ces mères à « s'arranger » avec les deux langues sur la base d'un calcul marchand qui ne refuse pourtant pas la référence à la tradition. Avec l'instauration du C.A.P.E.S. créole, le Ministère de l'Éducation Nationale espérait, sans doute, domestiquer la cité marchande et réconcilier, sur leur propre terrain, les militants régionalistes et les familles « pro-créole ». Hélas, dans la précipitation, fut oubliée *la confiance* qui, comme nous l'ont montré Boltanski et Thévenot (1991) est une des conditions économique et anthropologique indispensables au compromis. Sans aucune proposition politique sur la standardisation de l'écriture créole (graphie et orthographe) et sur la place de cette langue dans la société civile, la justice étatique renforça l'insécurité linguistique des mères réunionnaises et relança « la guerre des mondes ».

---

## BIBLIOGRAPHIE

- ASCARIDE G., SPAGNOLI C., VITALE P. (à paraître), *Tristes tropiques de La Creuse*, Paris, K'A.
- BAUTIER E. (1995), *Pratiques langagières, pratiques sociales. De la sociolinguistique à la sociologie du langage*, Paris, L'Harmattan.
- BERTHELOT J.M. (1993), *École, orientation, société*, Paris, P.U.F.
- BICKERTON D. (1973), On the nature of a creole continuum, *Language*, vol. 49, pp. 640-669.
- BILLIEZ J., MERABTI N. (1990), « Communication familiale entre pairs : variations du comportement langagier d'adolescents bilingues », in Chr. De Heredia-Deprez (éd.) : *Des langues en familles... vues du dehors et du dedans*, Plurilinguismes, pp. 34-52.
- BOLTANSKI L., THÉVENOT L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur.*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI L., THÉVENOT L. (dir.) (1989), Justesse et justice dans le travail, *Cahiers du Centre d'Études de l'Emploi*, Paris, P.U.F., 33 p.
- BOLTANSKI L. (1990), *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié.
- BRANCA-ROSOFF S. (dir.) (2001), *L'institution des langues. Autour de Renée Balibar*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.
- CARAYOL M., CHAUDENSON R. (1978), Diglossie et continuum linguistique à La Réunion, in N. Gueunier et al., *Les Français devant la norme*, Paris, Champion, pp. 175-190.
- CELLIER P. (1985), Dysglossie réunionnaise, *Cahier de praxématique*, Montpellier, Université Paul Valéry, pp. 45-66.
- CHAUDENSON R. (2002), Le cas des créoles, *Langue et territoires*, Paris, La découverte, n° 105, 2<sup>ème</sup> trimestre.
- CHAUDENSON R. (1992), *Des îles, des hommes et des langues*, Paris, L'Harmattan.
- CHEVALIER F., LALLEMANT A. (2000), Le créole en régression comme langue maternelle, *Économie de La Réunion*, 2<sup>ème</sup> trimestre, pp. 8-10.
- COHEN P. (2000), *Le cari partagé. Anthropologie de l'alimentation à l'île de La Réunion*, Paris, Karthala.
- DEMAZIÈRE D., DUBAR C. (1997), *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan.
- ELIAS N. (1991), *La société des individus*, Paris, Fayard.
- FIOUX P. (éd.) (2001), *Des langues de la maison aux langues de l'école en milieu plurilingue*, Paris, Karthala.

- FORQUIN J.-C. (1989), *École et culture*, Bruxelles, De Boeck Université.
- GAUVIN A. (1977), *Du créole opprimé au créole libéré. Défense de la langue réunionnaise*, Paris, L'Harmattan.
- GHASARIAN C. (2002), La Réunion : acculturation, créolisation et réinventions culturelles, *Ethnologie Française*, pp. 663-676.
- HAZAËL-MASSIEUX M.-C. (1999), *Les créoles : l'indispensable survie*, Paris, Éditions Entente.
- Langue et territoires* (2002), Paris, La découverte, n° 105, 2<sup>ème</sup> trimestre.
- MARCELLESI J.-B., GUESPIN L. (1986), Pour la glottopolitique, *Langages*, n° 83, pp. 5-84.
- SIMONIN J., WOLFF E. (2002), L'école à La Réunion, *Hermès*, numéro spécial *La France et les Outremers*, n° 32-33, pp. 111-121.
- THÉVENOT L. (1990), « L'action qui convient », in P. Pharo et L. Quéré, *Les formes de l'action. Sémantique et sociologie*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, *Raisons pratiques*, 1, pp. 39-69.
- TRIBALAT M. (1995), *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte.
- VÉRONIQUE D. (1994), *Créolisation et acquisition des langues*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.
- VERMÈS G. (2001), « La langue maternelle. Une figure holiste de l'identité individuelle et collective », in Sonia Braca-Rosoff (dir), *L'institution des langues. Autour de Renée Balibar*, Paris, Éditions des sciences de l'Homme.
- VITALE P. (à paraître, 2004), « Le cas exemplaire du capes créole(s) pour la sociologie des curricula », in N. Ramognino, P. Vergès (dir), *La langue française hier et aujourd'hui : Politiques de la langue et apprentissages scolaires. En hommage à Viviane Isambert-Jamati*, Aix-en-Provence, Université de Provence.
- VITALE P. (dir.) (2001), *Marseille sur Océan Indien, L'Océan Indien : espace, cultures et sociétés*, Gap, Éditions Adeus.
-